

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

3 MAI 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Budget Primitif 2007 –
Impositions Syndicats
Intercommunaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 4 mai 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 21 mai 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 mai 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 3 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 26 avril deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX*, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS*, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

* Monsieur PRIOUX (sauf pour le dossier 07 C 00, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2007, le compte rendu des actes administratifs)

* Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 C 00, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2007)

Avaient donné procuration :

Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur RAVEL à Madame CROS
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
*Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

N° DE DOSSIER : 07 C 12

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2007 - IMPOSITIONS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal a fixé, lors de sa séance du 20 mars dernier, les taux d'impositions applicables aux bases des quatre taxes directes.

En ce qui concerne les Syndicats Intercommunaux dont la Ville est membre, la Ville supporte une quote-part de la charge des emprunts et des frais de fonctionnement fixés par les Comités de ces Syndicats.

Les communes ont le choix de faire figurer ces contributions, soit dans le Budget Communal, soit en fiscalité additionnelle. C'est cette dernière option qui a été retenue les années précédentes et qui est proposée pour l'année 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le montant des impositions locales à comprendre dans les rôles généraux de l'exercice 2007 :

	Rappel 2006	2007
1. Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.)	109 371,37	105 937,84
2. Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (S.I.V.O.M.)	1 372 686,94	1 378 056,26
3. Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (S.I.A.B.S.)	0	0
4. Syndicat Intercommunal pour le Développement de la COMMunication (S.I.DE.COM.)	70 007,77	74 044,59
5. Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains (S.I.D.R.U.)	281 134,00	281 134,00
6. Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une Piscine	356 752,89	356 752,89
7. Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation Seine et Forêts (S.I.E.P.)	12 048,60	6 024,30
8. Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture (S.M.E.R.G.C.)	0	0
TOTAL SYNDICATS	2 202 001,57	2 201 949,88

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,

Le 1^{er} Maire-Adjoint,

Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS